

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES MUNICIPAUX
-----ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION DU
STATIONNEMENT AU NIVEAU DU 1 RUE ROGER SALENGRO A QUAROUBLE
(Terrassement en trottoir pour création d'un branchement ENEDIS
Souterrain à partir d'un coffret)

Nous, Maire de la Commune de Quarouble

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant les travaux qui vont être entrepris par la Société OLCZAK
au niveau du 1 rue Roger Salengro à Quarouble du 8 décembre 2023 au 15 décembre 2023.

ARRETONS:

Article 1^{er} : Le Stationnement des véhicules sera interdit à l'emprise des travaux au niveau du 1 rue Roger Salengro à Quarouble, du 8 décembre 2023 au 15 décembre 2023 entre 8h et 16h. Cette restriction de stationnement sera matérialisée par des panneaux interdiction de stationner. L'accès aux riverains sera autorisé en dehors des horaires de travaux

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : Le chantier sera signalé à l'avancement des travaux par des panneaux. La signalisation adéquate sera assurée par la Société OLCZAK, rue de la République 59187 DECHY

Article 4 : Monsieur le Maire de Quarouble est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Lutte contre l'Incendie,
- Monsieur le Directeur de la Société OLCZAK

Quarouble, le 8 décembre 2023

Le Maire,

Jean-Luc DELANNOY

Date de publication sur le site internet de la Ville : 8/12/2023

